

L'économie dans le processus de paix au Proche-Orient

Jacques Ould Aoudia¹

Résumé

Rarement un processus de paix a été aussi intimement mêlé aux facteurs économiques que celui qui est à l'œuvre au Proche-Orient. Arme parmi d'autres dans le conflit, l'économie devient un enjeu décisif dans les négociations de paix ouvertes par l'accord du 13 septembre 1993. Si les considérations politiques et stratégiques restent prépondérantes dans le processus de stabilisation régionale, le facteur économique pousse aujourd'hui à la paix.

L'économie des Territoires Occupés a été profondément entravée par l'occupation israélienne, mais les ressources de son capital humain, ajoutées à l'épargne accumulée par la diaspora palestinienne, donnent une crédibilité à la perspective d'un développement relativement rapide d'une économie qui n'est handicapée ni par un secteur public lourd et inefficace, ni par un endettement intérieur ou extérieur. L'aide internationale, d'un montant faible dans l'absolu mais appliquée à une population peu nombreuse, soutiendra les efforts déployés pour créer un environnement favorable à l'initiative privée. Le réveil des activités productives depuis 1987 dans les Territoires Occupés rend urgent, pour les Palestiniens, la conclusion d'un accord avec Israël.

L'économie jordanienne, incomplète et dépendante, peut faire jouer ses complémentarités dans le cadre d'une division régionale du travail : place financière la plus développée des pays arabes, elle aspire à constituer, avec l'entité palestinienne, un pont entre l'économie d'Israël et celles des pays du Golfe.

C'est surtout l'évolution de l'économie israélienne qui recèle les facteurs de paix les plus affirmés. Celle-ci est aujourd'hui poussée à recentrer ses intérêts sur son territoire actuel et à s'ouvrir d'une part sur les échanges internationaux,

1. Jacques Ould Aoudia est économiste à la direction de la Prévision, ministère de l'Économie. Les opinions qui sont exprimées dans cet article n'engagent que leur auteur.

sévèrement limités par le boycott arabe, d'autre part sur son environnement immédiat. La nécessaire mutation de l'économie israélienne passe en effet par le développement des industries de haute technologie que la reconversion de ses usines d'armement rend encore plus urgente. Le modèle de développement des « villes-Etat » peut servir de référence à ces transformations : un territoire et une population limités, un niveau de formation élevé, une capacité à attirer technologies et capitaux, un adossement à de vastes contrées peuplées et peu développées.

La signature d'un accord de paix ne suffira pas à mettre en œuvre un pôle régional de développement. Elle devra être complétée par une politique économique et des choix stratégiques efficaces, notamment quant à l'équilibre entre secteur public et secteur privé au sein de l'entité palestinienne, mais aussi en Israël et dans les pays arabes voisins, ainsi que sur le degré d'ouverture des échanges entre les différentes économies de la zone. Pour que la paix s'installe durablement au Proche-Orient, il faut aussi que la communauté internationale soutienne le caractère équilibré de la division régionale du travail qui peut s'instaurer et qu'elle poursuive son soutien financier à cette partie du monde qui a été depuis cinquante ans le receptrice de transferts financiers considérables.

La frange orientale de la côte méditerranéenne connaît une situation économique surdéterminée par la persistance, depuis près de cinquante ans, d'un conflit où deux peuples s'opposent et revendiquent le même territoire.

Depuis quelques années, un processus de reconnaissance mutuelle s'est engagé, ponctué par des reculs et avancées multiples. Le 13 septembre 1993, un accord de paix est venu accélérer ces démarches, fixant les étapes d'une période transitoire qui doit déboucher à échéance de cinq ans sur l'autonomie palestinienne. Cet accord est fondamental sur le point clé du conflit puisqu'il établit la reconnaissance mutuelle sans laquelle aucune négociation réelle ne peut s'engager. Mais il est partiel, fragile, limité dans le temps et dans l'espace, car aucun des multiples points du conflit n'est encore résolu.

Analyser la situation économique de cette région du monde présente de nombreuses difficultés qui tiennent notamment au fait que l'économie de la partie palestinienne ne se situe pas dans un espace souverain : il n'y a aucune autorité autonome pour définir un projet de développement, pour conduire une politique économique, monétaire et sociale². L'économie des Territoires Occupés apparaît donc comme un appendice de l'économie israélienne.

2. Dans cet article, cette partie palestinienne sera appelée « Territoires Occupés » (ou « Territoires ») pour ce qui est du passé et du présent, et « entité palestinienne » pour désigner le devenir de cette population dans la logique d'un accord de paix.

La dimension économique tient une place singulière dans la situation proche-orientale en raison l'imbrication des facteurs économiques et politiques. Dans l'état de tension aiguë et persistante que cette région du monde connaît depuis cinquante ans, l'économie a été utilisée comme une arme parmi les autres. Depuis la manipulation des statistiques, jusqu'au boycott lancé par les pays arabes à l'encontre des firmes qui commercent avec Israël, en passant par l'utilisation des instruments douaniers, financiers et fiscaux pour contrôler les populations des Territoires Occupés, ou les contreparties politiques demandées par les Etats-Unis pour accorder leur garantie aux emprunts extérieurs de l'Etat hébreu..., les divers acteurs en présence ont largement puisé dans l'arsenal des dispositifs économiques pour exercer une pression politique sur l'adversaire ou l'allié.

De même il n'est pas étonnant de constater que dans le processus de paix qui s'est engagé depuis 1991, l'économie constitue un puissant enjeu dans les négociations : quelle monnaie pour la future entité palestinienne ? Quel régime douanier pour les échanges entre cette entité, Israël et le reste du monde ? Quel statut pour les Palestiniens travaillant en Israël et pour les activités israéliennes implantées dans les Territoires Occupés ? Comment partager l'eau ? Quel équilibre entre impulsion publique et initiative privée au sein de l'économie palestinienne ? Autant de questions à caractère économique dont la réponse se situe sur le terrain de la négociation politique. En effet, ces questions relèvent, à court terme, du rythme d'acquisition des attributs de souveraineté par l'entité palestinienne (disposer de frontières délimitées, battre monnaie, prélever des impôts...), et à plus long terme, du degré d'insertion régionale de la future économie palestinienne qui dépend d'accords politiques entre les différents Etats de la zone.

C'est l'étroite imbrication des populations, sur un mode asymétrique et sur un même territoire jusque-là contesté, qui crée cette totale dépendance des problèmes économiques et politiques ; elle rend difficile le déroulement du processus de paix, qui doit restaurer une symétrie dans les relations entre les deux populations en échange de la sécurité mutuelle. Ainsi, est-il moins complexe de faire la paix entre deux pays distincts, constitués et souverains, séparés par une frontière, fut-elle l'objet du conflit.

Les économies des Territoires Occupés et d'Israël ont jusque-là fonctionné sur des modes totalement atypiques. Celle des Territoires Occupés a jusqu'à présent été soumise au régime de la contrainte :

- dépendante de la situation politique qui prévalait dans son environnement régional, avec un PNB constitué pour près d'un tiers de revenus venant de l'extérieur, la vie économique en Cisjordanie et à Gaza a été rythmée par les effets sur ces transferts des nombreuses vicissitudes politiques qui ont affecté la région depuis cinquante ans ;
- tributaire par ailleurs des autorités israéliennes qui ont instauré un régime économique d'exception sur les Territoires Occupés, l'économie palestinienne n'a jamais été en situation de se développer sur ses propres bases ;

– liée enfin aux autorités hachémites qui ont restreint l'accès des produits palestiniens au marché jordanien, contribuant ainsi à accroître la dépendance vis-à-vis du marché israélien.

Les fondements de l'économie israélienne comportent également de nombreuses singularités. Au plan interne, il faut relever la place spécifique du phénomène religieux dans la société israélienne, le mouvement socialisant des communautés kibboutzim, la place et le rôle de la centrale syndicale Histadrout, l'importance du secteur public productif, un budget militaire ayant atteint plus du tiers du PNB, un encouragement aux immigrations massives des communautés juives du monde entier... L'économie israélienne obéit à des fonctionnements très éloignés de l'ensemble des économies développées dont elle fait partie. Au plan externe, le flux massif et régulier des transferts financiers sans contrepartie a largement contribué à financer les dépenses de sécurité ainsi que l'accueil des immigrés. Si le boycott des pays arabes a quasiment empêché les échanges économiques avec les pays de la région et surtout freiné, dans l'Etat hébreu, les investissements des grandes sociétés multinationales, l'économie israélienne a cependant bénéficié d'accords de libre-échange avec la CEE, puis avec les Etats-Unis et récemment avec l'AELE. Aucun autre pays au monde ne bénéficie d'un tel accès aux marchés des pays industriels. Cependant, malgré la reconnaissance diplomatique de l'Etat par un nombre croissant de pays, l'économie israélienne n'est pas encore totalement insérée dans le marché mondial. Ce sont, là aussi, des raisons essentiellement non économiques qui sont à l'origine de ces flux financiers, reconnaissances diplomatiques et accords commerciaux.

Le facteur économique a joué un rôle décisif dans la situation conflictuelle qui a agité les Territoires Occupés et Israël, mais aussi les pays limitrophes qui ont, sur des registres différents, été constamment impliqués dans cette situation : la Jordanie en premier lieu, le Liban, et dans une moindre mesure l'Egypte et la Syrie. La signature de l'accord de septembre 1993, n'échappe pas à cette imbrication de l'économique et du politique : l'espoir d'un développement régional que la sécurité retrouvée laisse entrevoir, et, à court terme, les engagements d'aide financière de la communauté internationale, ont joué, en tant que facteurs économiques, d'un poids décisif dans l'accélération du processus de paix (le « nerf de la paix »).

L'objet de cet article n'est pas d'élaborer des prévisions sur l'avenir économique, même immédiat, car celui-ci dépend du déroulement des négociations de paix tant au plan bilatéral qu'au niveau régional. Il est de fournir des instruments pour comprendre, dans le processus en cours, comment les enjeux économiques poussent à la paix, et comment ils constituent en même temps des obstacles – *a priori* surmontables – dans ces négociations.

Dans un premier temps, un état des lieux présente les données structurelles de ce qui constitue l'économie palestinienne, mais aussi de l'économie israélienne, ainsi que de la Jordanie pays limitrophe le plus étroitement lié à cette zone. L'étude des dynamiques économiques révèle ensuite comment depuis cinq ans, celles-ci ont permis de progresser dans la perspective d'une paix et de la constitution d'un

pôle de développement régional. Cependant la paix ne suffira pas pour garantir le développement de la zone, il faudra en plus que soient mises en œuvre des stratégies économiques efficaces et équilibrées.

Les Territoires Occupés : une économie bridée

La quasi-totalité des statistiques sur l'économie des Territoires Occupés provient de sources israéliennes, pour qui les flux de l'économie palestinienne sont une quantité résiduelle – le PNB des territoires représente moins de 5 % du PNB d'Israël. Elles sont très incomplètes ou opaques. De plus, les statistiques israéliennes n'intègrent pas Jérusalem-Est et les implantations israéliennes dans les statistiques des Territoires. Par ailleurs, il n'y a pas eu de recensement de la population palestinienne depuis vingt-cinq ans : les évaluations vont de 1,7 million d'habitants au sein des Territoires Occupés, selon les sources officielles israéliennes reprises en tant que telles par la Banque mondiale, à 2,2 millions selon les sources palestiniennes (encadré 1).

Les données provenant de sources palestiniennes ou israéliennes non officielles sont éparpillées et sélectives. Dans les développements qui suivent, les sources utilisées seront, faute de mieux, les statistiques officielles israéliennes, sauf indication contraire.

Encadré 1 Les Territoires Occupés : une histoire chaotique, une géographie morcelée, une population dispersée

Sans continuité territoriale, sans ressources naturelles notables, les Territoires Occupés sont constitués selon le droit international, de la Cisjordanie (5 572 km²), de la bande de Gaza (367 km²) et de la partie Est de Jérusalem (72 km²). Pour les israéliens, les Territoires Occupés ne couvrent que la Judée et la Samarie (correspondant à la Cisjordanie), et la bande de Gaza.

Avec ce qui constitue aujourd'hui les territoires d'Israël et de la Jordanie, les Territoires Occupés étaient, jusqu'en 1917, sous domination ottomane, puis sont passés sous mandat britannique de 1922 à 1947. Devant l'impossibilité de régler les conflits entre les nationalismes juif et palestinien, l'ONU a proposé une partition que les Palestiniens et les pays arabes ont refusée. La proclamation de l'État d'Israël en 1948 a déclenché la première guerre israélo-arabe. La bande de Gaza est alors

passée sous contrôle égyptien et la Cisjordanie sous contrôle jordanien. Depuis la seconde guerre entre Israël et les pays arabes, en 1967, la Cisjordanie et la bande de Gaza sont occupées par Israël qui administre ces deux zones appelées ainsi « Territoires Occupés ».

La population palestinienne de Cisjordanie et de Gaza représente environ 1,7 million d'habitants, auxquels s'ajoutent 150 000 palestiniens dans la partie Est de Jérusalem. De 3,5 à 4,2 millions de Palestiniens vivent hors des territoires, dont 600 000 en Israël. Une partie de ces expatriés a maintenu ses droits au retour ; pour une autre, la question du retour constitue un des points les plus délicats des négociations actuelles.

Sous réserve des imprécisions statistiques, la population palestinienne des territoires connaît une croissance rapide qui se serait accélérée sur la période récente : de 2 % en moyenne de 1969 à 1980, ce taux serait passé à 3 % de 1981 à 1987 et à 4 % de 1988 à 1991.

Une économie contrainte

Sans structures autonomes, l'économie des Territoires Occupés est entravée par les contraintes de l'occupation israélienne et un voisinage peu solidaire avec les pays arabes. Avec un pouvoir politique éclaté entre un gouvernement expatrié à Tunis sans réelle préoccupation économique jusqu'à l'amorce du processus de paix en 1992, et une autorité intérieure clandestine qui n'a émergé qu'à partir de 1987, au travers du processus de l'*Intifada*, les Territoires Occupés n'ont aucune instance autonome susceptible de mener un processus de développement. Jusqu'en 1991, les Territoires ont été uniquement administrés en fonction des intérêts de l'Etat d'Israël largement dictés par des impératifs de sécurité, mais dont les préoccupations économiques n'étaient pas absentes.

L'autorité qui administre les Territoires est essentiellement concentrée au sein de « l'Administration civile », composée de 22 000 employés dont 95 % sont palestiniens, mais dont la direction est exclusivement israélienne. Cette administration civile a toute autorité dans le domaine économique : elle accorde les licences de prêts et d'investissement, elle régule le commerce intérieur et surtout les échanges avec Israël, elle assure la collecte fiscale et l'organisation des infrastructures et services publics.

Les informations sur les recettes et dépenses publiques gérées par cette administration sont très difficiles à appréhender : telles qu'elles ressortent des statistiques officielles israéliennes, les dépenses représentent, sur l'ensemble de la période 1968-1992, moins de 10 % du PIB des Territoires Occupés, mais comprennent les dépenses de sécurité d'une part, une partie des infrastructures destinées aux implantations israéliennes dans les Territoires, qui ne profitent donc pas aux populations palestiniennes, d'autre part. Le retrait de la Jordanie dans le financement des fonctionnaires palestiniens en 1988 a encore diminué le niveau des flux

publics en Cisjordanie. Les données sur les recettes sont également opaques. Coexistent en effet de multiples taxes, appliquées selon des barèmes discriminatoires³. Bien que sujet à controverse en raison du manque de clarté des données, l'étude de la Banque mondiale établit que l'Etat israélien prélève un surplus fiscal net sur les Territoires Occupés (Banque mondiale, 1993). L'Administration civile finance des investissements sur les recettes courantes, aucun emprunt n'ayant été émis pour financer les infrastructures.

Les organisations internationales, notamment l'organisme chargé des réfugiés palestiniens spécifiquement créé par l'ONU (l'UNRWA), et différentes organisations caritatives interviennent prioritairement dans les camps de réfugiés sur le plan humanitaire, des services sociaux et de la santé. Avec le début de l'*Intifada* en 1987, des associations se sont créées à l'initiative des Palestiniens, pour prendre en charge des micro-projets économiques, le plus souvent financés par l'Union européenne.

Les implantations israéliennes quadrillent l'ensemble des Territoires Occupés et plus spécialement la Cisjordanie. Commencées dès 1967, elles se sont intensifiées durant les années quatre-vingt. En 1992, on comptait 136 implantations en Cisjordanie (représentant 130 000 habitants) et 17 à Gaza (où elles regroupent de 4 à 5 000 habitants). D'importantes mesures ont été prises pour inciter les Israéliens à s'installer dans les Territoires. Il en est de même pour les entreprises israéliennes implantées qui bénéficient de soutiens publics. Sans compter les nombreuses contraintes spécifiques dont elles sont l'objet, les entreprises palestiniennes subissent là une distorsion importante. La Banque mondiale estime à 20 milliards de dollars sur vingt-cinq ans les dépenses publiques effectuées par l'Etat hébreu pour favoriser ces implantations. Celles-ci bénéficient d'infrastructures totalement intégrées aux réseaux d'Israël (eau, électricité, télécommunications, réseaux routiers), et donc déconnectées des espaces où vivent les populations palestiniennes.

Cette situation affecte les conditions de vie de la population et freine le développement de l'activité économique des Palestiniens dans les Territoires. Elle traduit le degré d'urgence de la création de véritables infrastructures dans la future entité palestinienne, pour rendre viable une paix durable (encadré 2). Elle guide ainsi les priorités du soutien financier international.

Encadré 2 Les infrastructures dans les Territoires Occupés

La faiblesse des budgets publics explique le caractère insuffisant et inadapté des infrastructures. Selon la Banque mondiale, ceux-ci ne correspondent pas, en quantité et en qualité, au niveau atteint dans les pays à revenus par tête comparables.

3. Sur les Territoires Occupés, les règles fiscales sont différentes selon qu'elles concernent les Palestiniens des Territoires ou les Israéliens des implantations.

L'offre d'eau pour la consommation courante et l'irrigation est de : 60 litres par tête et par jour pour les Palestiniens des Territoires, contre par exemple 115 en Tunisie, 137 en Jordanie, 230 en Egypte. Ce faible résultat tient à l'accès limité à l'eau, contrôlé par l'Administration civile, et au manque de dépenses d'investissement et d'entretien. L'irrigation des cultures est fortement pénalisée par la rareté et le mauvais fonctionnement des réseaux.

L'offre totale d'électricité est de 680 KWH par tête et par an, alors qu'elle s'élève à 815 en Egypte et 1055 en Jordanie. Coupures, pertes en ligne et contraintes sur l'extension du réseau handicapent lourdement le développement industriel.

Les télécommunications sont également gravement sous-développées : un téléphone pour 46 habitants dans les Territoires Occupés, contre un pour 15 en Jordanie et un pour 34 en Egypte. Là également, coupures et limitations de l'extension du réseau pèsent sur la population et pénalisent l'activité économique.

Les autres services publics – collecte d'ordures, assainissement, réseau routier, équipements urbains, éducation – souffrent des mêmes insuffisances par manque d'investissements et de dépenses de fonctionnement. On notera le moindre délabrement du secteur de la santé pour lequel, sous l'effet des programmes divers des organisations humanitaires, les dépenses sont relativement élevées (7 % du PNB).

D'une façon générale, la logique d'équipement en infrastructures n'a pas été conçue en fonction des besoins des populations palestiniennes, mais prioritairement en fonction des impératifs imposés par la sécurité de l'Etat d'Israël et par les implantations israéliennes en Territoires Occupés.

Sans autorité publique, gravement sous-équipée, soumise à des logiques politiques, économiques et militaires décidées par Tel Aviv, et dans une moindre mesure Amman, Riad, et Koweït, l'économie de Cisjordanie et de Gaza est de plus handicapée par le contrôle étroit et les limitations imposés par les autorités d'occupation.

Le potentiel de production au niveau agricole est limité par le rétrécissement des surfaces cultivées provoqué par les expropriations massives ; par les limitations administratives mises sur l'accès aux ressources d'eau – la quantité d'eau utilisée par les Palestiniens pour l'irrigation étant restée au niveau de 1967 ; et enfin par les restrictions sur les zones de pêche.

Les échanges commerciaux avec Israël sont asymétriques : Israël limite l'accès des produits des Territoires Occupés sur son marché intérieur, mais y impose le libre accès pour ses propres produits. De plus, en restreignant les importations de produits jordaniens moins chers et en imposant la fourniture de produits israéliens plus onéreux, l'Administration civile pèse sur les coûts de production des entreprises palestiniennes. Le boycott arabe à l'encontre d'Israël joue, de fait, comme un frein aux échanges des Territoires Occupés avec les pays arabes environnants et accroît en conséquence la dépendance de ces Territoires envers Israël.

Un autre facteur de blocage réside dans le système bancaire qui est des plus réduits : en 1967, toutes les banques palestiniennes, jordaniennes ou égyptiennes des Territoires Occupés ont été fermées. Les banques israéliennes se sont substituées pour les dépôts mais n'accordent aucun prêt pour investissement. En 1981, les autorités israéliennes ont autorisé deux banques arabes à ouvrir des succursales à Gaza et en Cisjordanie. Mais ces établissements ne disposent que d'une autonomie et de capacités limitées, notamment quant au financement de l'activité économique.

Incertitudes politiques, fragilité des droits de propriété, entraves aux déplacements des hommes et des biens, régulation complexe et contraignante, absence d'intermédiation financière, absence de recours contre l'arbitraire de l'Administration civile créent un environnement dissuasif pour l'initiative économique et limitent les opportunités d'investissement à des projets de petite dimension qui mobilisent l'épargne individuelle. Les premiers et timides relâchements de certaines de ces contraintes en juin 1991 ont provoqué un relatif essor de projets économiques.

Les ressources

L'économie des Territoires Occupés dépend pour un tiers des transferts extérieurs et commerce quasi-exclusivement avec l'économie israélienne. Le PNB des Territoires était estimé en 1991 à 2,9 milliards de dollars, ce qui représenterait 1700 dollars par tête⁴. L'économie est majoritairement orientée vers les services qui représentent 44 % du PIB en moyenne sur 1988-1991, principalement le commerce, les transports et la santé, alors que l'activité manufacturière ne compte que pour 8 % du PIB, la construction pour 13 % et l'agriculture pour 35 %. Cette structure correspond à un taux d'industrialisation exceptionnellement faible par rapport aux économies d'un niveau de revenu par tête comparable (tableau 1).

TABLEAU 1

Population, PIB et PNB par tête des Territoires Occupés

Taux de croissance annuels moyens, en %

	Population %	PIB %	PIB/tête %	PNB %*	PNB/tête %	RND %**	RND/tête %	PIB/ RND %	PIB/PNB %
1969-1980	1,9	9,4	7,4	12,2	10,1	10,4	8,4	72	83
1981-1987	2,8	2,8	0,0	4,9	2,0	4,1	1,3	69	74
1988-1991	4,1	4,2	0,1	2,0	-2,0	1,7	-2,3	71	75

* PNB = PIB + Revenus nets des facteurs (salaires des travailleurs frontaliers notamment).

** RND = PNB + Transferts courants de l'étranger, privés et publics (transferts des émigrés + aide internationale).

Les données sur la période 1988-1991 sont des estimations. Les taux de croissance ont été calculés d'après des données en nouveaux shekels israéliens, au prix de 1986.

Source : Banque mondiale, d'après les données du bureau central des Statistiques d'Israël.

4. A comparer au PNB en dollars par tête en 1991 de l'Égypte (610), du Maroc (1030), de la Jordanie (1060), de la Tunisie (1500), de la Thaïlande (1570). Source *World Tables 1993*, Banque mondiale.

Le phénomène le plus marquant tient à l'importance des ressources extérieures dans le revenu des Territoires : en 1970, le PIB comptait pour 95 % du PNB. Ce taux était de 76 % en 1991 après être descendu à 70 % en 1987. Cet écart s'explique par les transferts en provenance de l'aide internationale – ONU, CEE, Organisations non gouvernementales des pays de l'OCDE et des pays arabes –, des revenus des Palestiniens émigrés notamment dans les pays du Golfe, et surtout des revenus des Palestiniens des Territoires Occupés qui travaillent en Israël. En 1987, le PNB était de 2,5 milliards de dollars, pour un PIB de 1,8 milliard de dollars, les salaires en provenance d'Israël comptaient pour un montant compris, selon les sources, entre 440 et 650 millions de dollars, les transferts des Palestiniens émigrés variaient entre 130 et 190 millions de dollars, tandis que l'aide internationale comptait pour 200 millions de dollars ⁵.

Le commerce extérieur présente deux caractéristiques majeures : une forte et croissante orientation vers Israël et un déficit structurel. Alors qu'il n'y avait aucune relation commerciale avec Israël avant 1967 en raison de l'application du boycott arabe, les importations en provenance d'Israël représentaient plus de 85 % du total des importations, en moyenne de 1968 à 1990, soit 1,1 milliard de dollars en 1987 (tableau 2). Parallèlement la part des importations en provenance de la Jordanie et du reste du monde a baissé. La part des exportations vers Israël a eu tendance à augmenter et a atteint 75 % en 1988-1990. Cette évolution s'est effectuée au détriment du reste du monde et surtout de la Jordanie. Le déficit commercial est

TABLEAU 2

Échanges extérieurs des Territoires Occupés

	1968-1980	1981-1987	1988-1990 *
Importations totales			
taux de croissance annuels moyens	21,5	7,1	-3,1
Part des importations (en %)			
en provenance d'Israël	86,3	90,1	85,1
en provenance de Jordanie	2,6	1,1	1,3
en provenance du reste du monde	11,0	8,8	13,6
Exportations totales			
taux de croissance annuels moyens	21,7	0,9	-9,0
Part des exportations (en %)			
vers Israël	56,0	70,6	75,2
vers la Jordanie	33,4	27,7	22,3
vers le reste du monde	10,7	1,7	2,5

* Les calculs ont été faits d'après des données en millions de dollars US. Les données sur la période 1988-1990 sont des estimations.

Source : Banque mondiale, d'après les données du bureau central des Statistiques d'Israël.

5. Ces données, par ailleurs divergentes, ne constituent que des ordres de grandeur.

ainsi essentiellement concentré sur les échanges avec Israël : il a atteint 666 millions de dollars en 1987, soit 37 % du PIB, alors que les Territoires Occupés sont alors en excédent avec la Jordanie. Israël, par cet excédent commercial, bénéficie ainsi du supplément de revenus procurés aux Palestiniens des Territoires par les différents transferts en provenance de l'étranger.

L'activité économique des Territoires Occupés a suivi une évolution heurtée, largement dépendante des chocs extérieurs. Sur les vingt-cinq ans d'occupation israélienne, le revenu réel par tête des Palestiniens a été multiplié par trois. Mais cet accroissement s'est effectué d'une façon très inégale dans le temps et avec de fortes distorsions.

De 1968 à 1980 les Territoires ont connu une forte croissance du revenu. Le PNB par tête a crû au taux moyen de 10 %, sous l'effet, de 1968 à 1975, de l'intégration à l'économie israélienne – par développement de l'emploi des travailleurs palestiniens non qualifiés en Israël ; puis, lors de la vive expansion régionale due à la hausse du prix du pétrole de 1974 à 1982, grâce aux revenus transférés par les émigrés palestiniens, essentiellement des travailleurs qualifiés, en provenance des pays du Golfe. Sur cette période, les aides internationales se sont accrues pour atteindre 183 millions de dollars en 1980 dont 66 % en provenance des pays arabes. Réduction de la pauvreté, construction de logements, acquisitions massives de biens durables, amélioration de la santé, développement de l'éducation etc., les années soixante-dix ont vu le niveau de vie des populations palestiniennes s'améliorer notablement. Mais cet accroissement a été soutenu essentiellement par les transferts de toutes natures en provenance de l'extérieur.

De 1981 à 1987, la croissance s'est ralentie puis a stagné. Sous l'effet de la fin de l'expansion régionale accentuée par la chute du prix du pétrole et de la crise économique en Israël, le PNB et le PIB par tête ont augmenté respectivement aux taux moyens de 2 % et 0 % par an. L'aide internationale a fluctué sur cette période entre 203 millions de dollars en 1982 en raison des dons massifs en provenance des pays arabes qui ont représenté 63 % du total, et 146 millions en 1983 après la brutale réduction de l'aide de ceux-ci de 128 à 72 millions de dollars. La CEE, en octobre 1986, a étendu aux produits des Territoires l'accueil préférentiel accordé jusque-là aux produits israéliens, extension qui a pris effet en octobre 1988, après l'accord du gouvernement israélien.

De 1988 à 1991, l'activité économique a décliné sur fond de troubles intérieurs aigus et de conflits extérieurs. Cette période a été marquée par une succession de chocs politiques qui ont profondément affecté l'économie des Territoires Occupés. En premier lieu, le déclenchement de « la guerre des pierres » (*Intifada*) en décembre 1987 a entraîné des fermetures répétées des frontières par Israël, de longues périodes de grèves et de couvre-feu, un climat de violence et d'incertitude politique grandissant. Ce mouvement a pris des formes économiques – grève des impôts, boycott des produits israéliens –, et a déclenché des mesures de répression, économiques elles aussi : restrictions à l'entrée des Palestiniens qui travaillaient en Israël ; fermetures des établissements scolaires ; taxes spécifiques ; limitations renforcées des échanges commerciaux, – les exportations vers Israël ont alors chuté de 304 millions de dollars en 1987 à 148 en 1988 ; accroissement des mesures de

rétorsion qui ont limité le potentiel de production à travers la destruction de logements et de commerces, l'arrachages d'arbres fruitiers et d'oliviers, l'interdiction de pêche ; enfin, restrictions accrues sur les mouvements de capitaux avec l'extérieur.

Mais l'*Intifada* a eu aussi des effets positifs sur l'économie des Territoires Occupés : le boycott des produits israéliens – les importations en provenance d'Israël ont chuté de 961 millions de dollars en 1987 à 596 en 1988 – a entraîné un accroissement de la production locale de substitution, notamment de produits agricoles⁶. L'*Intifada* a ainsi marqué le début de la déconnexion entre l'économie des Territoires et celle d'Israël. Elle peut constituer en cela les prémices de l'autonomie de l'économie palestinienne.

En 1988, la Jordanie qui avait maintenu des liens étroits avec la Cisjordanie depuis 1967, en assumant notamment le paiement des fonctionnaires palestiniens, a rompu tous ses liens juridiques avec ce territoire et dressé de sévères restrictions douanières aux exportations palestiniennes. La guerre du Golfe en 1990 et 1991 a achevé de désorganiser l'activité économique dans les Territoires Occupés : couvre-feu intégral pendant quarante-deux jours, fermetures totales des frontières avec Israël, tarissement de l'aide financière des pays du Golfe et des transferts des Palestiniens émigrés au Koweït après leur expulsion de ce pays, réduction des recettes touristiques et des débouchés sur les marchés des pays arabes.

Le PIB et le PNB ont connu au cours de cette troisième période des évolutions erratiques, et sont restés, à ce jour, très mal estimés. La moyenne des fourchettes établies par la Banque mondiale donne une stagnation du PIB par tête (0,1 % sur 1988-1991) et une diminution du PNB par tête de 2 %, tandis que les échanges extérieurs diminueraient de 3 % pour les importations et de 9 % pour les exportations ; parallèlement le taux de chômage passerait de 23 à 30 % en Cisjordanie et de 30 à 40 % dans la bande de Gaza.

Au printemps 1991, juste au sortir de la guerre du Golfe, la population palestinienne des Territoires subit une pression économique et des contraintes sécuritaires sans précédent. Mais en juin, une amorce de retournement de la politique israélienne survient, qui opère un certain desserrement des dispositifs restrictifs qui pesaient sur l'économie des Territoires Occupés. Si des mesures de stimulation de l'activité économique palestinienne ont été décidées par le gouvernement israélien dès juin 1991, celles-ci ont tardé à être mises en place par l'Administration civile. De plus, ces mesures, importantes au plan symbolique et qui s'accélérent avec le gouvernement Rabin en juin 1992, n'ont levé qu'une part mineure des entraves au développement économique des Territoires, tandis que s'est intensifiée la politique d'implantation des colonies israéliennes à Gaza et surtout en Cisjordanie. Au cours de cette période particulièrement difficile pour les Territoires Occupés, la Communauté européenne a augmenté sensiblement son aide qui est passée de 7 % de l'aide totale en moyenne sur la période 1981-1984 à 25 % pour 1987-1989, pour atteindre

6. La part du secteur agricole dans le PIB passe, en moyenne, de 26 % sur 1981-1987 à 35 % sur 1988-1991, tandis que les services reculent de 51 à 44 %.

près de 50 % en 1991. Une part croissante de cette aide va au soutien à des projets économiques.

En 1992, les Territoires Occupés ont connu une vive expansion, sous l'effet de causes multiples : espoirs de paix entraînés par les premières réunions à Madrid puis à Washington ; relâchement relatif des contraintes qui brident l'activité ; forte croissance de l'économie israélienne notamment dans le secteur de la construction ; réouverture des frontières commerciales avec Israël et de la circulation des Palestiniens travaillant en Israël où ils sont massivement employés dans le bâtiment ; augmentation de l'aide extérieure et reprise des transferts des Palestiniens émigrés ; réduction sensible des tensions sur le terrain. Une nouvelle fermeture des frontières avec Israël en mars 1993 a cependant freiné le redressement de l'activité. C'est dans ce contexte qu'intervient l'accord de septembre 1993.

Israël : une économie de guerre en voie de mutation

L'économie d'Israël partage avec celle des Territoires Occupés une réelle pauvreté en ressources naturelles. Mais les hautes performances de son agriculture et de son industrie la classent parmi les pays développés, avec un PIB par habitant de 12 600 dollars en 1992, niveau atteint en quatre décennies, avec une population qui a quintuplé depuis sa création jusqu'en 1984 sous l'effet notamment de vagues irrégulières mais puissantes d'immigrations (tableau 3). Comme toutes les économies de la zone, l'économie israélienne a bénéficié d'importants transferts financiers extérieurs.

TABLEAU 3

Population et PIB en Israël

Taux de croissance annuels moyens, en %

	Population	PIB	PIB/tête
1985-1989	1,7	3,6	1,9
1990-1991	5,7	6,0	0,3
1992-1993	2,9	5,1	2,1

Source : Bureau central des Statistiques d'Israël.

Liés au phénomène spécifique de l'instauration de l'Etat hébreu, les fondements structurels de l'économie israélienne, et au-delà, de la société tout entière, relèvent de puissants particularismes dont l'atténuation, si ce n'est la disparition, constitue aujourd'hui un enjeu majeur (encadré 3).

Encadré 3

Israël : des contraintes naturelles fortes, une industrie orientée vers les hautes technologies

L'agriculture, l'industrie et le tourisme ont constitué jusque-là les bases du développement de l'économie israélienne.

L'agriculture représente 10 % du PIB et 5 % des exportations. Confrontée à la rareté des terres et de l'eau, elle emploie 5 % de la population active et a fait l'objet, dans un environnement naturel désertique, d'investissements importants qui mettent en œuvre des méthodes de cultures très sophistiquées. La moitié des terres cultivées est irriguée, mais la rareté de l'eau constitue un obstacle au développement de l'agriculture.

Le tourisme représente de 25 à 30 % des recettes en devises du pays. Très vulnérable à la détérioration de la sécurité dans la région (les recettes ont diminué de 80 % de novembre 1990 à mars 1991 lors de la guerre du Golfe), le secteur touristique a connu un vif redémarrage en août 1991 et dispose encore d'un certain potentiel de développement.

L'industrie est globalement performante et ouverte, mais souffre du poids important de sa branche militaire. Dans son ensemble, elle concourt pour 40 % au PIB et occupe 28 % de la population active. Avec un budget de R-D de 3 % du PIB, l'appareil productif israélien dispose d'incontestables avantages comparatifs dans les secteurs de haute technologie où le niveau des salaires n'est pas discriminant. L'arrivée des immigrants russes dont 40 % disposent d'une formation supérieure, principalement scientifique, constitue un atout supplémentaire sur ce terrain, au prix de formations de reconversion. C'est principalement par les exportations de produits industriels de haute technologie -60 % du total actuellement - que s'effectuera la mutation du modèle de développement de l'économie israélienne.

Seule à bénéficier à la fois d'accords de libre-échange avec la Communauté européenne depuis 1975, les Etats-Unis depuis 1985 et l'AELE depuis janvier 1993, l'économie israélienne est une économie ouverte dont les exportations représentent 24 % du PNB. Du traité commercial avec l'URSS en 1990 au rapprochement commercial avec la Chine en 1993, les efforts pour diversifier ses partenaires économiques ont été constants depuis cinq ans. Mais l'économie israélienne souffre d'une insertion régionale marginale en raison du boycott arabe qui limite les échanges de biens, et surtout dissuade les grandes firmes des pays de l'OCDE d'investir dans le pays. Ce dernier point constitue le handicap majeur pour le renforcement de l'appareil productif et l'indispensable accroissement des échanges industriels. Les investissements directs étrangers nets sont en effet remarquablement faibles : de 1986 à 1989, ceux-ci ont représenté 491 millions de dollars en flux cumulés, auxquels ont succédé des sorties nettes de 565 millions de dollars de 1990 à 1992. A l'inverse, de 1986 à 1992, les transferts sans contreparties ont représenté 39,4 milliards de dollars en provenance de l'étranger. La communauté internationale effectue des dons massifs à Israël mais ne s'engage pas sur des projets économiques à long terme. De plus, cette aide rend l'économie israélienne vulnérable aux pressions politiques.

La « banalisation » de la société israélienne

Terre d'accueil des Juifs du monde entier, minoritaire dans un environnement qui a jusque-là refusé son existence même, Israël a mis sa sécurité au premier rang de ses priorités. Cet impératif absolu donne à l'Etat un rôle majeur dans la société, mais aussi dans l'économie du pays. Cela s'est traduit, dès l'origine, par une économie où coexistent secteurs de type collectiviste et entreprises publiques et privées, ainsi que par une régulation économique sous étroit contrôle étatique, un budget de la défense qui a atteint 35 % du PNB en 1975, un secteur public important et très orienté vers les industries d'armement, un nombre élevé de citoyens sous les drapeaux. Si cette emprise de l'Etat sur l'économie a eu tendance à se réduire, nombre de contraintes étatiques continuent de peser sur l'économie.

Cette présence de l'Etat est le reflet d'un fort besoin de cohésion interne, qui accentue les singularités de la société israélienne : la centrale syndicale Histadrout, qui regroupe 85 % des salariés, est propriétaire de la première banque du pays. A la tête de groupes industriels, elle est le second employeur du pays. Sous son influence, le système salarial est resté jusqu'à ces dernières années sous le régime de l'indexation, tandis que le régime d'allocation chômage est demeuré très avantageux. A l'inverse, c'est cette forte cohésion qui a permis, lors de l'arrivée des premières vagues d'immigrés de l'ex-URSS en 1990 et 1991, de réduire, en pleine reprise de l'activité, le pouvoir d'achat des salaires réels (-1 % en 1990 et -3 % en 1991). Cette cohésion a facilité également le redressement de la pression fiscale qui, de décroissante de 1986 à 1989 (le taux de prélèvements obligatoires passe de 47 à 36 %), se relève en 1992 à 40 %, notamment par l'instauration en 1991 d'une taxe de solidarité sur les revenus de 5 % en faveur de l'intégration des nouveaux arrivants.

Mais cette forte cohésion interne a sa contrepartie, en termes de résistances par rapport à tout ce qui tend à la dissoudre. L'introduction des règles de fonctionnement de l'économie libérale, et notamment de mesures tendant à réduire les rigidités sur le marché du travail ou de dispositifs visant à la privatisation des groupes industriels et des banques, fait l'objet de fortes oppositions.

Pourtant le modèle de développement antérieur est remis en cause et l'économie israélienne abandonne progressivement ses particularismes. Les modifications du contexte géopolitique, et surtout l'éloignement des conditions exceptionnelles de la fondation de l'Etat hébreu, mettent à l'ordre du jour une certaine « banalisation » de la société israélienne. Sur le plan économique, cette banalisation se marque par un mouvement général vers un fonctionnement d'économie de marché.

Ce mouvement se traduit par la réduction du secteur public et collectif, notamment par la mise en route depuis 1988 d'un programme de privatisations, et par la réduction de l'emprise de l'Etat sur la régulation de l'économie : libération progressive des prix et diminutions des subventions sur les tarifs publics, modernisation du secteur bancaire, diminution des contraintes pesant sur les mouvements de capitaux, extension aux pays autres que la Communauté européenne et les Etats-

Unis de la libéralisation des échanges extérieurs. La résolution de la crise financière qui affecte les secteurs d'économie collectiviste (*moshavim* et *kibboutzim*) tend à sanctionner la perte d'influence de ces entités économiques singulières. La reconversion d'une partie du secteur militaire, rendue nécessaire par la diminution des débouchés à l'exportation, est également entreprise.

La diminution des rigidités sur le marché du travail constitue l'un des enjeux essentiels de ce mouvement de libéralisation : de 1972 à 1988, le salaire réel a progressé plus vite que la productivité, entraînant une forte élévation de la part des salaires dans la valeur ajoutée. La montée régulière du chômage, depuis le plan de stabilisation de 1985, donc antérieure à l'afflux récent d'immigrés, a facilité la mise en route de dispositifs visant à accroître la flexibilité de l'emploi et des salaires, face à une législation sociale très protectrice.

Mais l'arrivée massive des immigrants de Russie nécessite la mise en place de lourds programmes d'infrastructures et de dispositifs de soutien à l'emploi qui remettent l'Etat en position première et nécessitent une solidarité renforcée, notamment pour accepter l'augmentation de la pression fiscale, alors que le chômage augmente et que la croissance du PIB par tête s'est ralentie depuis 1990.

De la stabilisation à l'expansion économique

De 1985 à 1989, l'économie israélienne a d'abord rétabli ses équilibres nominaux. Le plan de stabilisation de 1985 a réussi à enrayer l'inflation (440 % en 1984) par la fixation de plusieurs « ancrés nominaux » (limitation des salaires et des prix pour six mois, restrictions du crédit, dévaluation puis gel des taux de change), à réduire le déficit budgétaire et le déficit courant. La dette extérieure brute rapportée au PNB diminue de 127 % en 1985 à 72 % en 1989 (la dette nette passe de 80 % à 37 % du PNB). C'est de cette époque que date cependant la lente mais régulière élévation du chômage de 7 % en 1985 à 9 % en 1989.

En 1990-1991, l'afflux exceptionnel des nouveaux arrivants en provenance de l'ex-URSS a relancé l'activité, sur fond de guerre du Golfe. Depuis la fin de la récession de 1988-1989, l'économie israélienne connaît une période de croissance forte au taux de 5,7 % (PIB) en moyenne sur 1990-1991. C'est principalement l'afflux d'immigrants en provenance de l'ex-URSS qui est la cause de cette croissance soutenue, tirée par une importante poussée de la demande. Selon les estimations, « l'absorption » des nouveaux immigrants sur cinq ans coûterait entre 26 et 50 milliards de dollars en logements, infrastructures et formation. La moitié devrait être empruntée sur les marchés internationaux.

Cette forte croissance, accompagnée d'une inflation réduite, est à mettre au crédit du large consensus interne en faveur de l'intégration des Juifs soviétiques en Israël. En mai 1991, « l'accord d'absorption » signé entre le gouvernement, la Histadrout et le patronat, a défini un programme de moyen terme pour soutenir l'emploi par le développement des infrastructures. C'est ce consensus interne qui

explique le mélange apparemment contradictoire de mesures étatiques d'urgence pour favoriser la relance par la dépense publique, et de dispositions visant à libéraliser l'économie, puisque cet accord ouvre également une nouvelle brèche dans le système d'indexation des salaires.

Ainsi, plus que l'*Intifada* commencée en décembre 1987 et la guerre du Golfe de l'été 1990 à l'hiver 1991, c'est l'arrivée massive des immigrants qui a constitué le choc économique majeur sur l'économie israélienne dans la période récente. Au demeurant, arrivée des immigrants et guerre du Golfe ont conjugué leurs effets sur les transferts en provenance de l'étranger, qui ont atteint des niveaux élevés en 1990 (5,9 milliards de dollars) et 1991 (6,7 milliards de dollars), contre une moyenne de 5,0 de 1985 à 1989.

En 1992 et 1993, le maintien d'une croissance équilibrée place l'économie israélienne en position relativement favorable pour emprunter à l'extérieur une partie des financements nécessaires à la poursuite du programme d'absorption ⁷ et faire face aux conséquences économiques du processus de paix. La dette extérieure brute se redresse légèrement de 31,2 milliards de dollars en 1989 à 33,1 en 1992, mais les fortes sorties de capitaux autorisées par l'allègement du contrôle des changes permettent à la dette nette de décroître de 16,2 milliards de dollars en 1989 à 15,2 en 1992 (tableau 4). Avec une croissance du PIB de 5,1 % en moyenne sur ces deux années, et une inflation de 11,5 %, l'économie israélienne s'accommode du reflux de la vague d'immigrants. Avec un accroissement naturel d'environ 75 000 habitants par an, la population israélienne a ainsi augmenté de 14 % en trois ans, pour atteindre 5,2 millions en 1993.

L'accroissement récent du chômage – près de 11 % de la population active en 1992 et 1993 – dans une société qui reste profondément attachée au plein emploi, pèse cependant sur l'attractivité du pays pour les candidats à l'émigration.

TABLEAU 4

Endettement extérieur d'Israël*Moyennes par période*

	Dette brute/PNB	Dette nette/PNB	Transferts nets Mds \$
1985-1989	94 %	55 %	5,0
1990-1991	61 %	28 %	6,3
1992	56 %	25 %	6,9

Source : Bureau central des Statistiques d'Israël. Les calculs ont été faits d'après des données en milliards de dollars.

Si la forte poussée de la demande intérieure depuis 1990 s'est répercutée sur les échanges extérieurs, l'accord de libre-échange signé en janvier 1993 avec l'AELE,

7. A ces coûts d'accueil des immigrants, s'ajouteraient ceux résultant des indemnités et aides qui seraient versées aux Israéliens qui quitteraient les implantations dans le cadre de la mise en place de l'autonomie de la Cisjordanie et de Gaza.

mais aussi l'élargissement depuis trois ans des relations diplomatiques avec un nombre croissant de pays, notamment avec ceux de l'Est et du centre de l'Europe et la Russie d'une part, les Nouveaux Pays Industrialisés d'Asie du Sud-Est ainsi que la Chine et l'Inde d'autre part, contribuent à l'insertion croissante de l'économie israélienne dans le marché mondial.

Sur le plan intérieur, le processus de libéralisation de l'économie se poursuit : assouplissement du contrôle des changes, avec en perspective la convertibilité complète du shekel, déréglementation des marchés, réduction de l'importance du secteur public productif par le soutien au développement des activités privées et accélération du programme de privatisation.

La Jordanie : une économie fragile mais souple

L'économie jordanienne, fortement tournée vers les services, est très largement dépendante des sources de financement extérieur. Avec un potentiel agricole limité, des ressources minérales faibles et un secteur industriel peu diversifié, l'essentiel de l'activité est concentré sur les services qui comptent pour 61 % du PIB. L'orientation majoritairement régionale de ses débouchés extérieurs rend ses échanges vulnérables aux aléas politiques (encadré 4). Mais c'est surtout l'importance des transferts de l'extérieur, qui ont représenté jusqu'à 36 % du PNB en 1982, qui rend fragile l'équilibre financier de cette économie. Constitués des transferts des travailleurs jordano-palestiniens expatriés dans les pays arabes du Golfe d'une part, d'aides directes au budget de l'Etat en provenance de ces mêmes pays d'autre part, ces flux sont eux-aussi soumis à d'importantes fluctuations résultant des tensions politiques et/ou des variations des recettes pétrolières.

Encadré 4 La Jordanie

La Jordanie est au cœur d'équilibres géostratégiques fragiles. Ensermée entre l'Irak, la Syrie et l'Arabie Saoudite, amputée de la Cisjordanie après la guerre israélo-arabe de 1967, elle est contrainte par sa géographie à une politique extérieure d'équilibre, alors qu'à l'intérieur, elle doit gérer les écarts culturels entre une population de Bédouins sédentarisés, base identitaire du royaume qui représente environ 50 % de la population, et une population palestinienne, plus urbaine qui s'est fortement investie dans le secteur privé. Ce pays compte en tout 4 millions

d'habitants et s'étend sur un territoire composé à 80 % de zones désertiques à l'Est, et d'une mince bande de territoire, exploitée en agriculture intensive, à l'Ouest.

Les ressources en eau sont limitées, irrégulières et contestées par la Syrie et Israël. L'un des problèmes à moyen-long terme de la Jordanie est d'accompagner une forte croissance démographique (3,8 % par an) par un développement de l'offre d'eau pour lequel les solutions purement nationales sont réduites. Il y a donc pour ce pays un besoin urgent d'entente au niveau régional pour gérer ce précieux liquide. La vague de réfugiés palestiniens à la suite de leur expulsion du Koweït en 1991, qui constituait le troisième afflux massif de population palestinienne après ceux de 1948 et 1967, a accru la population du pays de près de 10 % en un an et accentué notamment la pression sur la demande d'eau.

La Jordanie possède des ressources en phosphates dont elle est le cinquième producteur mondial et le troisième exportateur, et en potasses. Mais les ressources à l'exportation qu'elle en tire, si elles représentent 45 % du total des recettes à l'exportation, n'en restent pas moins faibles en valeur absolue et sont par exemple inférieures aux recettes touristiques.

Les fluctuations économiques des dernières années traduisent cette dépendance. La Jordanie a connu pendant les années soixante-dix un développement rapide, soutenu essentiellement par les flux financiers extérieurs. Ces ressources se sont réduites par à-coups pendant les années quatre-vingt, notamment après la baisse du prix du pétrole en 1986, entraînant une réduction durable de la croissance. De graves difficultés sont alors apparues pour rembourser la dette extérieure qui s'était accumulée afin de financer les infrastructures publiques et les dépenses d'armement.

En 1988, la Jordanie a rompu ses liens juridiques avec la Cisjordanie et a cessé, de ce fait, d'y financer l'administration palestinienne. En 1988-1989, la crise des paiements extérieurs, accompagnée d'une inflation de 26 %, a contraint le pays à demander un premier rééchelonnement de sa dette publique extérieure. L'invasion du Koweït par l'Irak en août 1990 a interrompu le début de redressement économique. Les marchés traditionnels à l'exportation se sont fermés soit par embargo international – vers l'Irak –, soit par rétorsion – vers l'Arabie Saoudite et les pays du Golfe ; les transferts de revenus des émigrés ainsi que les aides des pays arabes se sont taris. En outre 350 000 réfugiés palestiniens, chassés du Koweït, sont arrivés dans le pays. La Jordanie s'est alors trouvée au bord de l'implosion. Devant ces difficultés exceptionnelles, les pays de l'OCDE lui ont accordé une aide d'urgence, puis, en février 1992 la Jordanie a négocié avec le Club de Paris un second rééchelonnement de la dette publique, accompagné de la mise en place d'un plan d'ajustement structurel. De 7,6 milliards de dollars en 1990, la dette extérieure totale est passée fin 1992 à 6,6 milliards.

Si la guerre du Golfe a totalement désorganisé l'économie jordanienne en 1990, celle-ci s'est très rapidement rétablie. Depuis la fin de l'année 1991, et sous l'effet

du retour des émigrés du Golfe, la croissance a repris sur un rythme vigoureux de 5 % en 1991 et 11 % en 1992, pour une inflation ramenée à 3 % ; les émigrés, travailleurs qualifiés dans leur grande majorité, ont rapatrié leur épargne et dynamisé l'activité, notamment le secteur de la construction. La bourse d'Amman, qui est devenue la place boursière la plus développée des pays arabes depuis le retrait de Beyrouth, se range en 1992 parmi les dix places financières les plus performantes du monde. Grâce à l'impulsion donnée par le secteur privé, les investissements industriels se développent rapidement en 1992 et 1993, alors que la chute brutale des exportations est compensée par de nouveaux débouchés, traduisant une remarquable capacité d'adaptation de l'économie jordanienne.

Plus que pour toute autre économie de la zone, l'intérêt de la Jordanie est de s'insérer dans un ensemble régional. Le redressement relatif de l'économie depuis 1992 place le pays en position favorable pour aborder les transformations importantes que la poursuite du processus de paix ne manqueront pas d'entraîner. Cependant, les faiblesses structurelles du royaume hachémite, notamment le maintien de sa vulnérabilité extérieure et l'étranglement de son système productif, demeurent. Disposant d'une économie « incomplète », la Jordanie fait partie des pays qui ont le plus intérêt à un accord constituant un ensemble régional, au sein duquel elle pourrait faire jouer ses complémentarités. Ainsi s'explique sa position favorable à la paix.

■ Les facteurs économiques de la paix

Depuis plusieurs années, de puissants mouvements œuvrent pour la résolution du conflit israélo-arabe. En levant l'hypothèque de la bipolarité Est-Ouest transposée sur l'échiquier israélo-arabe, la dislocation du bloc soviétique a redonné aux enjeux purement régionaux, voire locaux, une place prépondérante. La dimension économique joue un rôle spécifique pour plusieurs raisons :

- le fléchissement du soutien des régimes arabes aux Palestiniens ;
- l'émergence d'une identité autonome palestinienne qui fait apparaître des pré-occupations économiques dans les Territoires Occupés ;
- enfin, les mutations internes de l'économie israélienne.

C'est autour de ces thèmes que vont se dessiner les grandes orientations à moyen terme.

Le soutien des pays arabes a fortement diminué. Prépondérante jusqu'en 1982, leur aide financière, principalement celle des monarchies pétrolières, est en constante réduction, accentuée en 1990-1991 lors de la guerre du Golfe. L'inflexion a précédé de quatre ans la chute du prix du pétrole (1986) que celle-ci a accentuée. La rupture des liens économiques entre la Jordanie et la Cisjordanie en 1988 a

constitué une étape importante dans cette prise d'autonomie des Palestiniens par rapport aux pays arabes. Enfin, la guerre du Golfe a précipité ces évolutions : le soutien des Palestiniens à l'Irak a entraîné l'arrêt des aides financières des pays du Golfe, et surtout le renvoi brutal des 400 000 travailleurs palestiniens du Koweït (dont les trois quarts se sont rapatriés en Jordanie), privant les Territoires Occupés de leurs transferts.

Parallèlement, le boycott arabe s'est lentement érodé. Les échanges entre Israël et les pays arabes restent néanmoins d'un poids marginal et sont estimés en 1990 à près de 1 milliard de dollars, soit 8 % des exportations israéliennes ; mais le boycott s'est retourné contre les Palestiniens des Territoires, qui n'ont jamais trouvé de débouchés massifs sur les marchés arabes. Cependant, son effet majeur sur l'économie israélienne réside dans l'extrême faiblesse des investissements étrangers dans l'Etat hébreu. Malgré les tentatives d'Israël pour desserrer cette contrainte, la décision de lever le boycott n'est pas encore prise. Cette carte ne sera sans doute lâchée que graduellement, à mesure que l'autonomie de l'entité palestinienne se mettra en place.

Le soutien des pays arabes, malgré ce dernier facteur, a donc fléchi. Déchargés d'une bonne part des contreparties politiques que ce soutien entraînait, les Palestiniens ont retrouvé une certaine liberté pour engager la reconnaissance de l'Etat hébreu, base du processus de paix.

L'*intifada* a impulsé un début d'autonomie économique au sein des Territoires Occupés. Du point de vue palestinien, le déclenchement en 1987 de l'*Intifada* a constitué une rupture décisive en redonnant l'initiative aux populations palestiniennes de l'intérieur. Ce mouvement a porté en premier lieu sur des mots d'ordre de « résistance économique » : le boycott des produits israéliens, qui a entraîné un certain développement des productions locales de substitution, et la grève fiscale. Apparaissent alors des associations qui servent de cadres de réflexion sur l'avenir économique et social des Territoires Occupés, et de structures d'accueil aux aides extérieures en provenance de la CEE, à dimension économique essentiellement. Des initiatives ont été prises, axées sur la recherche d'autonomie économique par rapport à Israël. Si elles ont eu un effet économique limité, leur portée symbolique a été importante : elles ont fondé, sur le terrain, les bases d'une économie autonome.

La banalisation de la société israélienne peut aider l'intégration régionale de l'économie. Les tentatives faites pour libéraliser l'économie israélienne correspondent aujourd'hui à la nécessaire mutation de son modèle de développement. Comme l'agriculture bute sur ses contraintes naturelles, et le tourisme sur des potentialités limitées, c'est par le développement industriel qu'Israël peut relancer sa croissance.

Tout d'abord, en faisant jouer ses atouts dans les secteurs de la haute technologie. Pour ce faire, l'économie israélienne doit réduire ses rigidités internes, mais surtout s'insérer dans le courant d'échanges des produits de hautes technologies, essentiellement porté par les firmes multinationales. Ceci passe par l'accroissement des investissements directs étrangers. Outre le boycott arabe, l'instabilité chronique

de la région dissuade les capitaux étrangers de s'investir dans l'économie israélienne. Celle-ci a donc besoin de la paix pour réussir la mutation de son mode de développement, et notamment la reconversion de ses industries d'armement.

Au niveau des industries de main-d'œuvre, l'économie israélienne a également besoin d'un cadre régional stable pour favoriser les délocalisations dans les pays de sa périphérie où les salaires sont notablement moins élevés, amplifiant ainsi un processus déjà initié. La configuration régionale, avec ses différentiels de coût du travail, permet aux entreprises israéliennes d'envisager une solution proche de celle adoptée par le Canada, et surtout les Etats-Unis avec le Mexique, et avant eux, par le Japon avec les dragons d'Asie du Sud-Est, puis par ceux-ci avec leur propre environnement régional (Ould Aoudia, 1993).

Assurée de débouchés industriels en Europe et aux Etats-Unis par les accords de libre-échange, engagée dans l'ouverture commerciale vers un nombre croissant de pays, l'économie israélienne dispose de caractéristiques qui peuvent la rapprocher des « villes-Etat » comme Hong Kong et Singapour : un territoire et une population limitées, un niveau de formation très élevé, une capacité à attirer technologies et capitaux, un adossement à des contrées peuplées et encore peu développées. Pour ce faire, Israël a besoin de la stabilité régionale.

Le développement des échanges commerciaux avec les pays arabes voisins, notamment avec les pays pétroliers du Golfe, constitue un troisième facteur qui incite à moyen terme Israël à la paix. Au-delà de leurs difficultés liées à la dépression actuelle du prix du baril, les pays du Golfe offrent des perspectives commerciales considérables, et l'économie israélienne, par sa proximité géographique et culturelle, par sa spécialisation – techniques d'irrigation, logiciels, hautes technologies – peut y trouver un stimulant pour ses exportations.

Ainsi les intérêts israéliens se sont à la fois recentrés et ouverts sur leur environnement. En généralisant l'insécurité, l'*Intifada*, a freiné la baisse des dépenses militaires, limité le tourisme et ralenti les exportations vers les Territoires Occupés. Le coût économique de l'occupation s'est alourdi, alors que l'arrivée des immigrants, dont l'accueil constitue une priorité, imposait à l'économie israélienne un effort financier exceptionnel. Les bouleversements géopolitiques entraînés par la guerre du Golfe ont précipité un mouvement de recentrage de la société israélienne : plutôt que d'étendre son espace, mieux vaut garantir la sécurité du territoire actuel, accueillir dans un cadre apaisé les nouveaux arrivants, s'insérer dans les échanges internationaux de produits de haute technologie et de capitaux, et redéployer ses échanges dans un cadre régional pacifié. La référence explicite des dirigeants israéliens au modèle des « villes-Etat » exprime cette nouvelle vision.

L'inflexion du printemps 1991, accentuée par l'élection d'Itshak Rabin en juin 1992, est l'expression de ces tendances qui constituent l'horizon de l'économie israélienne. Cependant les résistances sont nombreuses et puissantes : oppositions aux effets sociaux de la libéralisation économique, à l'abandon ou à l'échange des implantations dans les Territoires, à la pénétration des produits agricoles palesti-

niens et à la perspective de l'ouverture sur les pays voisins à bas salaires. Seuls des gages décisifs en terme de sécurité permettront aux dirigeants israéliens de lever ces résistances internes.

A ces résistances israéliennes, ne manqueraient pas de s'ajouter celles des Palestiniens et des autres pays arabes, si la nouvelle division régionale du travail s'effectuait d'une façon trop asymétrique au profit d'Israël qui dispose d'une supériorité technologique et organisationnelle incontestable.

Des stratégies économiques pour la paix

Le développement économique de la zone proche-orientale dépend, outre de la paix, de la politique économique et des choix stratégiques qui seront adoptés dès la période transitoire. Ces choix portent essentiellement sur l'équilibre entre secteur public et secteur privé d'une part, sur la nature des liens entre l'entité palestinienne et le reste du monde et particulièrement ses pays voisins d'autre part.

La région du Proche-Orient est marquée par de profondes asymétries, tant au plan démographique, que des capacités industrielles et des niveaux de vie ; mais aussi par des similitudes en terme de pauvreté en ressources naturelles, et par des complémentarités en terme de niveaux de formation. Le développement autonome, entendu ici sans l'injection massive des aides internationales, suppose une économie de marché dans le cadre d'une coopération régionale. L'accord de toutes les forces en présence sur cette perspective générale conforte le processus de paix à l'œuvre, et libère les soutiens indispensables de la communauté internationale.

La communauté internationale, et notamment l'Union européenne, ont un rôle majeur à jouer. Le processus de construction de la Communauté européenne est une référence fréquemment invoquée au Proche-Orient. Ce sont en effet des raisons politiques qui ont été au cœur du démarrage du Marché commun, et avant lui, de la CECA : faire cesser les conflits entre les pays européens en tissant un réseau de liens économiques et d'intérêts mutuels. Mais ces pays étaient d'un niveau de développement comparable et puisaient à un fond culturel et historique commun. Même si l'une de ces deux caractéristiques n'était pas réunie lors de l'élargissement de la CEE à la Grèce puis à la péninsule ibérique, les écarts de développement étaient moins importants entre le noyau communautaire et la Grèce, l'Espagne et le Portugal, qu'entre Israël et les pays arabes voisins.

L'écart des niveaux de développement entre les pays du Proche-Orient est en effet considérable. En termes de PIB par habitant, il est de l'ordre de 1 à 7 entre les Territoires Occupés et Israël, et de 1 à 20 entre l'Égypte et Israël (tableau 5). De plus, Israël est lié par des accords économiques et stratégiques aux États-Unis et à

l'Europe, ce qui accentue sa puissance économique et creuse son écart culturel par rapport aux pays arabes de la région. Cette situation fait courir le risque de voir une division du travail au niveau régional qui, consacrant la prééminence de l'économie israélienne, maintienne une instabilité chronique. L'équation de cette « paix » se traduirait en l'addition du pétrole et des capitaux du Golfe, de la main-d'œuvre égyptienne, des eaux turques et des cerveaux israéliens.

TABLEAU 5

Les données de base du Proche-Orient en 1991

	Population en millions	PNB par tête en US \$	PNB en Mds \$	PNB/tête / Israël
Égypte	53,6	610	32,7	0,05
Israël	4,9	11 950	58,6	1,00
Jordanie	3,7	1 060	3,9	0,09
Territoires Occupés	1,7	1 706	2,9	0,14

Source : « World Tables 1993 », Banque mondiale.

Il convient alors que des mécanismes soient instaurés au niveau international pour corriger les déséquilibres qui risquent de se manifester. A court terme, le point le plus important est de préserver l'autonomie économique de l'entité palestinienne par rapport à Israël, dans les premières années de son démarrage⁸. La communauté internationale, et principalement l'Union européenne, ont un rôle à jouer dans la préservation d'un équilibre régional durable, en accordant à l'entité palestinienne, mais aussi aux Etats voisins, un soutien sous forme de coopération technique, d'avantages commerciaux, et marginalement de financements. C'est ce que l'Union européenne a commencé à faire en s'engageant, dès 1991, dans le soutien aux projets économiques dans les Territoires Occupés et plus encore depuis septembre 1993 dans le cadre du financement international de l'aide à l'entité palestinienne transitoire⁹. Les sommes en jeu sont bien moins importantes que ce qu'a coûté depuis cinquante ans une intervention dans une situation hautement conflictuelle.

Si les débats en cours prennent pour base un consensus général sur une économie de marché ouverte, de nombreux problèmes demeurent, largement discutés au sein de chacun des pays de la zone.

Autonomie et ouverture sont les deux enjeux du débat sur la libre circulation des hommes et des biens. Les limites naturelles et économiques imposent à l'entité palestinienne l'ouverture économique de ses échanges. L'importance pour cette économie des revenus des travailleurs palestiniens en Israël pousse au maintien de

8. L'importance de ce point semble sous-estimée dans l'étude de la Banque mondiale (*op. cit.*).

9. Sous l'égide de la Banque mondiale, 43 pays se sont engagés à fournir 2,4 milliards de dollars sur cinq ans pour soutenir le passage des Territoires à l'autonomie. L'Union européenne est le pourvoyeur de fonds le plus important (600 millions de dollars), suivie des Etats-Unis (500 millions de dollars), du Japon (200 millions de dollars), de l'Arabie Saoudite (100 millions de dollars) et d'Israël (75 millions de dollars).

cette ouverture, en échange de celui des exportations israéliennes vers la Palestine. Le lancement des dépenses d'infrastructures et des programmes de logement développerait à court terme des secteurs à fort contenu en main-d'œuvre, mais la hausse de l'emploi qui en résulterait ne suffirait pas à maîtriser le chômage. Au niveau industriel, l'asymétrie des niveaux de développement nécessiterait par ailleurs la mise en œuvre d'une politique industrielle. Sur le plan agricole, la production palestinienne est compétitive sur le marché israélien qui verrait ainsi abaisser ses coûts internes.

Union douanière, zone de libre-échange, les discussions sont en cours sur le régime des échanges, mais aussi sur son périmètre : Palestine-Israël ? Palestine-Israël-Jordanie ? Palestine-Jordanie ? La forte volonté des Palestiniens de diminuer la dépendance de leur économie implique, quelle que soit la formule retenue, un nécessaire redéploiement des échanges vers d'autres partenaires commerciaux. A court terme, et dans le prolongement de l'aide actuelle, l'Union européenne peut jouer un rôle important en ouvrant ses frontières aux produits palestiniens. Mais la diversification des échanges devra aussi concerner les partenaires régionaux, et notamment les pays du Golfe. La volonté d'autonomie implique également que soient réalisés les investissements dans les équipements et activités de base : centrales électriques, cimenteries, centres d'approvisionnement en eau, port en eau profonde à Gaza, aéroport...

La monnaie, attribut de souveraineté, est au cœur des problèmes posés par la transition vers l'autonomie prévue par l'accord de septembre 1993. La monnaie de l'entité palestinienne fait l'objet de difficiles négociations avec Israël, mais aussi avec la Jordanie. Pendant les cinq ans de la période transitoire, la monnaie en circulation pourrait être le dinar jordanien ainsi que d'autres monnaies arabes.

La place et le rôle de la puissance publique dans l'entité palestinienne sont également discutés. Les Territoires Occupés ne partent pas avec le handicap d'une lourde administration, d'un secteur public inefficace et hypertrophié et de dettes intérieures ou extérieures. Cette situation inédite constitue un avantage que la nécessaire mise en place d'institutions inhérentes à tout Etat se doit de préserver. Selon la Banque mondiale, reconnaître l'importance du secteur public dans la configuration palestinienne ne doit pas entraîner son hypertrophie. La restauration physique et sociale des infrastructures constitue le préalable qui relèvera le niveau de vie des populations, gage de leur adhésion au processus de paix, et créera un environnement favorable au développement de l'initiative privée. Le « plan économique de l'OLP pour l'an 2000 », conçu selon une orientation libérale mais pragmatique, prévoit que l'Etat fixe les règles et favorise le développement de l'activité privée.

Il n'y a pas de contrainte majeure du point de vue financier. L'épargne des Palestiniens de l'intérieur et surtout de l'extérieur, les financements privés étrangers et l'aide internationale, rapidement mobilisée – 2,4 milliards de dollars sur cinq ans – offriront à une population peu nombreuse les moyens de son développement. Un problème se pose néanmoins : comment ajuster les fonds versés aux

capacités d'absorption limitées de l'économie palestinienne ? Toutefois, l'accord est général sur la destination des aides : instaurer d'urgence les institutions publiques, restaurer les infrastructures, créer un environnement favorable pour l'initiative privée. Sous réserve d'une stabilité régionale et d'une politique économique efficiente, la Banque mondiale accorde aux Territoires Occupés une réelle capacité à se développer.

La stabilisation politique du Proche-Orient aurait des conséquences importantes, au delà même des pays directement concernés, du Maghreb à l'Iran, de l'Arabie Saoudite aux républiques musulmanes d'Asie centrale. Du point de vue de l'Europe, entourée à l'Est et au Sud de zones en dépression politique et économique, une paix stable dans un Proche-Orient à l'économie dynamique constituerait un point d'appui non négligeable dans les redistributions qui s'opèrent sur l'arène internationale.

Annexe

Le protocole économique entre Israël et l'OLP

Signé à Paris le 29 avril 1994, le protocole lève les principales contraintes qui pèsent sur l'économie des Territoires, mais maintient, transitoirement, certaines asymétries. Un accord politique sur la mise en œuvre de l'autonomie à Gaza et Jéricho a été signé au Caire le 4 mai 1994 entre les autorités israéliennes et l'OLP. Adossé à cet accord politique, le protocole économique porte sur trois ans, et concerne les échanges, la monnaie et la fiscalité¹⁰.

Au plan des échanges

Le principe convenu est la libre circulation des biens entre les deux territoires, à l'exception des importations en Israël de cinq produits agricoles venant de Palestine, qui seront contingentées. Un tarif extérieur commun sera instauré, mais certains produits importés du reste du monde en Palestine pourront supporter des droits de douane inférieurs, après accord entre les deux parties. De même pour les importations en Palestine de produits venant des pays arabes (notamment le pétrole), des quotas seront négociés avec Israël. Les travailleurs pourront circuler librement, Israël se gardant cependant la possibilité de fermer ses frontières pour des raisons de sécurité.

10. De plus, et pour la première fois, un accord de principe sur le partage de l'eau a été conclu le 20 avril 1994 dans le sultanat d'Oman entre Israël, les Palestiniens et les pays arabes de la région.

Au plan de la monnaie

Le shekel israélien et le dinar jordanien continueront de servir de monnaie en Palestine. S'il n'y a pas création de banque centrale, sera instituée une autorité monétaire palestinienne chargée de contrôler les banques opérant en Palestine. Cette autorité monétaire n'aura pas le pouvoir d'émettre de la monnaie dans les trois ans à venir, mais pourra créer une bourse de valeurs.

Au plan fiscal

L'Autorité palestinienne fixera librement les barèmes d'impôts sur les personnes physiques et les sociétés. Les Israéliens devront transférer à l'Autorité palestinienne 75 % des impôts prélevés à la source sur les salaires des Palestiniens travaillant en Israël.

Par le transfert des pouvoirs de contrôle économique de l'Administration civile israélienne à l'Autorité palestinienne, est levé, au niveau interne, l'essentiel des contraintes qui réglaient l'activité économique des Territoires Occupés. L'économie palestinienne dispose maintenant d'une plate-forme de départ pour initier un développement sur des bases relativement autonomes. Ce sont les domaines impliquant directement l'économie israélienne que l'Etat hébreu a tenu à consigner dans le protocole économique : les échanges entre les deux territoires, et, du fait de la quasi-union douanière, les échanges avec les pays tiers, ainsi que la monnaie.

Par ailleurs, l'OLP privilégie la dimension politique de ce protocole : tout est fait pour accélérer les étapes visant à l'acquisition des attributs de souveraineté de l'entité palestinienne. Malgré son désir d'autonomie, l'OLP a concédé la libre circulation des biens contre celle des hommes. Mais la porte aux échanges avec les autres pays, notamment avec les pays arabes, a été entrouverte. Pour l'économie israélienne, ce pas constitue, indirectement, une nouvelle avancée vers la levée du boycott arabe dont l'effet majeur porte sur le frein aux investissements étrangers dont elle a besoin pour assurer la mutation de son mode de développement.

L'accord politique et le protocole permettent le déboursement de l'aide de la communauté internationale puisqu'ils instituent formellement une autorité apte à recevoir les fonds promis dès octobre 1993 et un cadre pour les utiliser. La Banque mondiale a effectué une nouvelle programmation portant sur un apport de 1,2 milliard de dollars sur les trois ans à venir (Banque mondiale, 1994). Ces fonds sont destinés à financer des actions de première nécessité visant à améliorer rapidement les conditions de vie de la population, à la mise en place des institutions publiques palestiniennes prévues dans l'accord politique et à la promotion d'un environnement économique favorisant l'initiative privée.

La situation créée par les accords devrait favoriser l'afflux de capitaux privés en provenance notamment de la diaspora palestinienne. Mais les pays donateurs, et notamment l'Union européenne, ont un rôle à jouer pour consolider la stabilité régionale. Au-delà du soutien financier (au demeurant modeste en valeur absolue),

des accords de coopération technique, un soutien logistique, et l'extension des accords commerciaux visant à élargir les débouchés des produits palestiniens, favoriseraient la nécessaire autonomie économique des Territoires dans le cadre du protocole.

Concernant le difficile problème des implantations israéliennes à Gaza et en Cisjordanie, la communauté internationale pourrait également soutenir les dépenses de retour pour la partie des colons qui, installés dans les Territoires pour des raisons économiques et grâce aux subventions de l'Etat hébreu, souhaiteraient se réinstaller sur le territoire d'Israël.

Le 5 mai 1994

Références

- Abdel-Fadil M. (1994), « Les projets économiques pour le Moyen-Orient », *revue d'Etudes palestiniennes*, hiver.
- Ambassade de France, *Les échos de Jordanie*, lettre économique mensuelle du poste d'expansion économique, Amman, divers numéros.
- Ambassade de France, *Bulletins d'Informations Economiques et Commerciales*, poste d'expansion économique, Tel-Aviv, divers numéros.
- Banque mondiale (1993), *Developing the Occupied Territories : An Investment in Peace*, septembre.
- Banque mondiale (1994), *Emergency Assistance Program for the Occupied Territories*, mai.
- CFCE, *Point-Pays Jordanie* (1993), juillet.
- Le Nouvel Economiste* (1993), « Plan économique de l'OLP pour l'an 2000 », 1^{er} octobre.
- Ministère du Commerce extérieur, direction des Relations économiques extérieures & CFCE (1993), *Le Marché palestinien*.
- Ould Aoudia J. (1993), « L'Europe en panne d'innovation : le cercle vertueux des délocalisations », *Futuribles*, novembre.